

Producteur artistique à France Télévisions, **Éric Vial** est secrétaire national de FO Médias, « un syndicat de résistance dans un milieu touché par la paupérisation, la polyvalence à outrance et la course à la productivité ». **P. 8**



UNE OFFRE DE REPRISE FRANÇAISE POUR LE VOLAILLER DOUX **P. 4**

LE PLAN ANTI-FRAUDE DU GOUVERNEMENT SERA-T-IL À LA HAUTEUR DE L'ENJEU ? **P. 5**

FO HEBDO
N° 3277

Du 4 au 10
avril 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Le gouvernement veut refonder la fonction publique

ÉVÉNEMENT P. 2-3

CALENDRIER

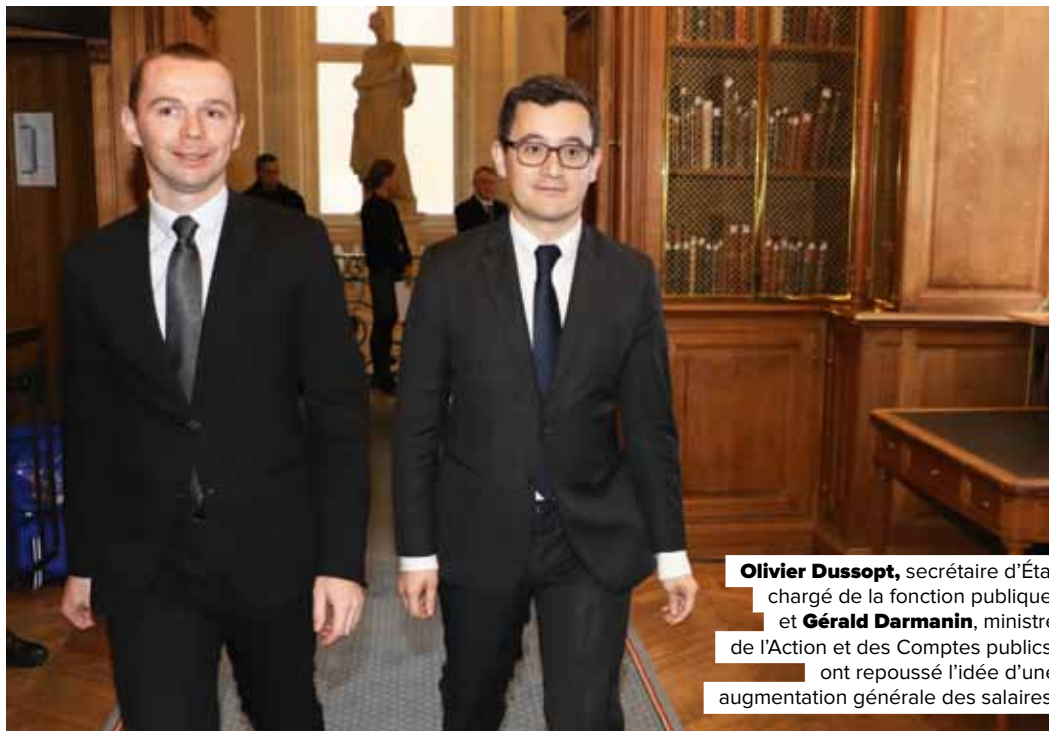
À l'issue d'une concertation de plusieurs mois, un projet de loi sera finalisé au premier semestre 2019.

PROGRAMME

Parmi les sujets abordés, mobilité, développement de l'emploi contractuel, représentation du personnel...

RÉSISTANCE

La quasi-totalité des organisations syndicales sont vent debout et créent le rapport de forces.



Olivier Dussopt, secrétaire d'État chargé de la fonction publique, et **Gérard Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, ont repoussé l'idée d'une augmentation générale des salaires.

© LUDOVIC MARIN / AFP



Préserver le paritarisme, c'est aussi préserver le modèle social français

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Les points de conflit et de crispation se multiplient : retraités, Ehpad, fonctionnaires, étudiants, cheminots, Air France ou Carrefour en font partie.

Comme je l'ai indiqué la semaine dernière, les risques sont réels pour l'avenir du paritarisme sur le plan interprofessionnel. C'est vrai pour la formation professionnelle ou

l'Assurance chômage. Pour cette dernière, plusieurs facteurs sont importants à avoir en tête :

- La programmation des finances publiques jusqu'à 2022 prévoit que les organismes

sociaux (dont l'Assurance chômage) doivent contribuer sur la période à une réduction de 30 milliards d'euros du déficit budgétaire ;

- Le remplacement de la cotisation salariale de 2,4 % pour une CSG de 1,7 point. La CSG étant une contribution – ou impôt – définie dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, Bercy entend

Suite page 3



+50%

C'est l'augmentation du nombre de participants aux manifestations du 22 mars 2018 en comparaison de celles du 10 octobre 2017.



Manifestation des agents de la fonction publique, à Paris, le 22 mars 2018.

Le gouvernement aurait tort d'ignorer la détermination des fonctionnaires

Après la journée de grève et de manifestations massivement suivie le 22 mars, la balle est dans le camp du gouvernement. Entendra-t-il enfin les revendications, notamment salariales, des agents, qui par ailleurs rejettent les réformes qu'il voudrait imposer? Les fonctionnaires sont plus que jamais mobilisés, décidés à obtenir l'ouverture de véritables négociations.

Qu'en est-il de l'agenda des syndicats de fonctionnaires en ce début de printemps? Il déborde. Ainsi le 27 mars se tenait un Conseil commun de la fonction publique. Le gouvernement y a notamment présenté une mesure (droits à l'avancement maintenus pendant cinq ans au maximum pour une mise en disponibilité) censée faciliter la réintégration des agents qui ont fait un passage

dans le secteur privé. Le gouvernement compte intégrer cette disposition au projet de loi (traitant de la réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'Assurance chômage) intitulé « La liberté de choisir son avenir professionnel ». Il sera présenté fin avril en Conseil des ministres. Les fonctionnaires FO (UIAFP FO) ont demandé le retrait de cette mesure qui introduirait une inégalité entre les agents, notamment en confondant les modalités relatives au déta-

chement avec celles relatives à la disponibilité. Le 27 mars avait aussi lieu une réunion entre les sept organisations, dont l'UIAFP FO, qui appelaient à la grève du 22 mars. Une grève pour les salaires, le respect du statut général de la fonction publique ou encore le maintien des missions et des emplois statutaires. La mobilisation « *particulièrement forte* » a fait la démonstration d'une vive contestation des mesures décidées par le gouvernement, analyse l'intersyndicale.

Les manifestations ont réuni « 50 % de personnes de plus que pour le 10 octobre », et le taux moyen de grévistes se situait lui « aux environs de 30 % avec de nombreuses pointes à 50 % voire au-delà de 60 % ».

« Rester mobilisés pour créer un rapport de forces »

Les organisations, qui conseillent au gouvernement de ne pas « *minimiser le mécontentement* » des personnels, demandent toujours l'ouverture de négociations sur tous les thèmes de revendication : l'augmentation du pouvoir d'achat, la titularisation des précaires, l'amélioration des carrières, le devenir des missions... Le gouvernement est-il disposé à cela? On peut en douter. Le 23 mars, le ministre de l'Action et des Comptes publics, M. Gérard Darmanin, repoussait l'idée d'une augmentation générale des salaires, évoquant la seule possibilité

d'examiner en juin, lors du rendez-vous salarial, une revalorisation « pour les plus mal payés ». Or les agents, qui ont perdu 16 % de pouvoir d'achat depuis 2000, demandent une augmentation générale du point d'indice. Un point que le gouvernement a décidé de geler en 2018. Autre date de l'agenda syndical, le 29 mars, avec le lancement de la concertation pour « Refonder le contrat social avec les agents publics ». Cette réunion, présidée par M. Darmanin et le secrétaire d'État chargé de la fonction publique, M. Olivier Dussopt, visait à présenter les quatre axes des réformes voulues par le gouvernement : le développement de l'emploi contractuel et de la part de mérite individuel dans la rémunération ; la restructuration des instances représentatives des personnels (IRP) et l'élaboration de mesures de mobilité, notamment pour faciliter les départs volontaires. Ces projets sont intégralement contestés par les sept organisations qui, le 29 mars, ont lu une déclaration unitaire faisant état de leur opposition. Le 3 avril, elles se réunissaient une nouvelle fois en intersyndicale. Il faut « définir un plan d'action nécessaire au regard de la situation », estiment les syndicats, qui ont déjà averti qu'en l'absence « de signaux forts de la part du gouvernement », ils appelleront « à mettre partout en débat avec les personnels toutes les formes d'actions et d'interventions envisageables ». Pour l'UIAFP FO, « il y a une volonté évidente des agents de rester mobilisés, de créer un rapport de forces qui permette de faire entendre les revendications ». ■ VALÉRIE FORGERONT

Les agents récusent des orientations néfastes

Le ministère de l'Action et des Comptes publics avait promis, le 27 mars, d'élaborer une nouvelle version du document présentant les axes de réforme contestés par les agents. Le gouvernement souhaite par exemple davantage de contractuels (un million de personnes actuellement dans la fonction publique), alors que le nombre de ces agents précaires ne cesse déjà d'augmenter. L'Insee indiquait ainsi en

d'y mettre les formes, cherchant à amadouer les syndicats ». Peine perdue.

Une tentative de passage en force ?

« Les modifications à la marge apportées audit document ne le rendent pas plus acceptable que dans sa version antérieure », a déclaré solennellement l'intersyndicale lors de la première réunion de concertation. Alors que le ministère annonçait une

troisième version du document et programait une nouvelle réunion de concertation le 9 avril, pour les syndicats les orientations

du gouvernement restent « tout à fait néfastes pour la fonction publique ». Quant à sa manière d'agir, elle « relève beaucoup plus du passage en force que de la concertation ». Il y a donc « urgence et nécessité » à ouvrir de « véritables négociations », insistent les sept organisations qui rappellent leur « représentativité largement majoritaire ». ■ V. F.

OUVRIR DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS, UNE URGENCE ET UNE NÉCESSITÉ.

mars que le nombre de contractuels a augmenté de 3,6 % en 2016 dans l'hospitalière, de 0,2 % dans la territoriale et de 4,8 % à l'État. Si l'obtention d'une nouvelle version du document d'orientation « est à mettre à l'entier crédit de la réussite du 22 mars », reste, soulignent les fonctionnaires FO, que « rien n'a changé sur le fond. Le gouvernement a simplement tenté

FOCUS

Des fonctionnaires mobilisés en Europe

En mars, les fonctionnaires allemands, qui revendiquent une hausse des salaires de 6%, menaçaient d'organiser des grèves avant Pâques. Les enseignants portugais demandaient eux, par la grève, un rattrapage des salaires, gelés depuis neuf ans. En Grande-Bretagne, le syndicat Unison pressait les administrations de payer des heures supplémentaires. En Espagne, le gouvernement a signé avec les syndicats de fonctionnaires un accord pour une revalorisation des rémunérations de 6,1% à 8,8% sur trois ans. Le premier accord depuis 2009.

Préserver le paritarisme, c'est aussi préserver le modèle social français

en profiter pour avoir son mot à dire pour l'encadrement de la négociation de la convention d'Assurance chômage. Compte tenu du contexte actuel, il est illusoire de croire que les finances vont se montrer socialement attentives, étant totalement axées sur la réduction des déficits ! Ce qui limiterait d'autant la liberté de négociation des interlocuteurs sociaux. Or, remettre en cause le paritarisme au niveau interprofessionnel c'est remettre en cause ce que l'on peut qualifier de « modèle social », qui suppose une articulation de tous les niveaux de négociation. Le cocktail « libéralisme économique – étatismisme » est de ce point de vue ravageur. Car autant nous sommes profondément attachés au service public républicain, autant nous ne voulons pas que l'État contrôle politiquement tout ce qui l'arrange en fonction de la politique gouvernementale et du couple « austérité sociale – capitalisme libéral ». ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter



En bref

REPRÉSENTATIVITÉ**FO premier syndicat chez Air France**

Alors que dix syndicats appellent de nouveau les personnels d'Air France à faire grève le 7 avril pour les salaires, FO devient le premier syndicat du groupe. Avec 4061 voix, elle est arrivée en tête des élections des représentants des salariés au conseil d'administration, organisées du 12 au 27 mars. La FEETS FO se félicite de ce score et appelle la direction à entendre et satisfaire les légitimes revendications des salariés.

CSG**Un geste mineur pour les retraités**

Après la mobilisation des retraités le 15 mars contre la hausse de la CSG, le Premier ministre a promis de « corriger le dispositif » pour 100000 couples de retraités « juste au-dessus du seuil » de 1830 euros, l'an prochain, dans le cadre de la loi de finances. « Une rectification mineure ne va pas régler le problème », estime Didier Hotte (URC FO). La mesure concerne 1% à 2% des retraités frappés par la hausse de la CSG.

CHEMINOTS**FO appelle à la mobilisation à partir du 3 avril**

Après le succès de la mobilisation du 22 mars contre le projet de réforme du gouvernement et ayant constaté que la table ronde ministérielle du 27 mars sur la « qualité du service public ferroviaire » s'est déroulée comme si de rien n'était, la fédération FO a appelé les cheminots à se mettre en grève le 3 avril et à se réunir massivement en assemblées générales pour discuter de la suite à donner au mouvement.

FO soulagée par une offre de reprise française pour le volailler Doux

AGROALIMENTAIRE Terrena devait demander le 3 avril la mise en liquidation de Doux, qui emploie 1187 salariés. Deux offres de reprise ont été déposées. L'une d'elles, portée par un consortium incluant le groupe sartois LDC, promet de conserver 920 salariés et de proposer des reclassements aux autres.

Le spectre d'un lourd plan social semble s'éloigner pour les salariés de Doux. Le tribunal de commerce de Rennes devait se prononcer le 4 avril sur une liquidation, dans le cadre d'une procédure accélérée (cession « prepack »). Deux repreneurs se sont fait connaître le 28 mars. Le mieux-disant socialement est le consortium formé par le groupe LDC (poulets de Loué), le saoudien Al-Munajem (premier client de Doux) et Terrena, principal actionnaire de l'enseigne.

Ce projet reprendrait 920 emplois et proposerait 418 offres de reclassement pour les autres salariés.

Trouver une solution pour chaque salarié

Quant à l'ukrainien MHP, il ne conserverait dans l'immédiat que 285 postes. S'ajouteraient 430 postes en 2020 après la construction d'une nouvelle usine à Châteaulin. Outre la casse sociale, Nadine Hourmant, déléguée centrale FO, craint que l'industriel ne soit intéressé que par la

marque Doux, numéro un des ventes au Moyen-Orient, et délocalise la production de poulets congelés en Ukraine.

La justice devrait désigner le repreneur mi-mai, selon la fédération FGTA FO. « Nous soutenons l'offre LDC qui semble offrir de bonnes garanties et nous allons tout faire pour trouver une solution pour chaque salarié », promet Didier Pieux, secrétaire fédéral à la FGTA FO. « Mais il faut être très prudent, ce ne sont encore que des offres. » ■ **CLARISSE JOSSELIN**

**Les orthophonistes déterminés à se faire entendre**

Après une manifestation devant le ministère de la Santé le 29 mars à l'appel de FO et de huit autres organisations, dont les étudiants, les orthophonistes restent mobilisés. Les spécialistes des troubles de la communication revendiquent un reclassement au niveau de leurs qualifications. Alors que la durée de formation a été portée à cinq ans en 2013, un décret a officialisé en août 2017 un reclassement salarial à bac+3. Nettement insuffisant pour les professionnels, qui s'alarment des nombreuses démissions et du manque d'attractivité de la profession. 23 500 orthophonistes exercent en France, dont près de 20 % sont salariés. ■ **F. L.**

**Mobilisation historique des salariés de Carrefour le 31 mars**

Les délégués FGTA FO de Carrefour avaient prévenu : les salariés taperaient fort contre le plan de suppressions d'emplois chez Carrefour. Le mouvement a débuté le vendredi 30 mars au sein de la logistique où 22 entrepôts sur 24 ont été touchés. Le lendemain, ce sont 300 magasins du groupe qui ont soit fermé soit fonctionné au ralenti. Michel Enguelz, délégué national FGTA FO, a dénombré 180 hypermarchés sur 220 engagés dans le mouvement. 50 % des salariés de ces très grandes surfaces ont fait grève. 40 % des Carrefour Market ont été concernés par ce mouvement et 80 magasins de proximité fermés au public. ■ **N. D.**



Manifestation et grève des agents du ministère du Travail le 20 juin 2017 pour demander notamment l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'effectifs supplémentaires.

Comment faire plus avec moins d'inspecteurs du travail?

CONTRADICTION Malgré la baisse continue des effectifs de l'inspection du travail, le ministère souhaite multiplier les contrôles. Le directeur de cabinet de Muriel Pénicaud a indiqué aux syndicats que ces effectifs continueraient de diminuer.

Quatre unités franciennes de contrôle de l'inspection du travail sont portées disparues depuis le 12 mars 2018. Un arrêté paru au *Journal officiel* a fait passer leur nombre de 48 à 44. Une décision qui peut laisser perplexe compte tenu de la volonté gouvernementale de multiplier par quatre les contrôles et interventions de l'inspection du travail sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, en les passant de 1 730 à 7 000 par an. *Idem* pour la lutte contre le travail détaché : le ministère du Travail souhaite que le nombre de contrôles passe de 1 300 à 1 500 par mois.

Un plafond qui devient la norme

S'agissant des effectifs des inspecteurs et des contrôleurs du travail, la bataille des chiffres bat son plein. Les organisations syndicales, dont FO, alertent

depuis des mois sur une situation qui ne cesse de se dégrader. Elles ont calculé qu'entre 2009 et 2017, les effectifs des Direccte ont diminué de près de 20 %. Un taux que conteste Muriel Pénicaud.

Aujourd'hui le dialogue social est au point mort au ministère. Les syndicats ont dû boycotter un comité technique ministériel pour obtenir un rendez-vous avec la ministre. Ils ont même dû se rendre le 13 mars rue de Grenelle pour se faire entendre. Bien leur en a pris, une conférence de presse sur la situation du marché du travail s'y tenait. Les journalistes, nombreux ce jour-là, se sont saisis du sujet.

L'échec des discussions du 26 mars avec Antoine Foucher, le directeur de cabinet, a conduit un certain nombre d'organisations syndicales, dont FO, à boycotter une seconde fois le comité technique ministériel du 29 mars. **NADIA DJABALI**

Plan anti-fraude : des mesures à la hauteur de l'enjeu?

MOYENS DE SANCTION Le gouvernement a présenté, le 28 mars en Conseil des ministres, un projet de loi anti-fraude. Le texte prévoit de nouveaux outils et une extension des moyens de sanction.

Les nouvelles mesures annoncées parviendront-elles à vaincre la fraude, notamment fiscale, qui prive chaque année les finances publiques de 60 à 80 milliards d'euros de recettes par an? C'est en tout cas ce à quoi vise le projet de loi anti-fraude qui sera soumis au Parlement avant l'été. Il prévoit de nouveaux outils et entend renforcer les moyens de sanction. Parmi les mesures, la création d'une police fiscale. Le texte ne dit rien en revanche sur le « verrou de Bercy » (poursuites judiciaires possibles seulement si le ministère du Budget dépose plainte). Le gouvernement souhaite aussi une « harmonisation des outils » utilisés par les administrations et une « intensification du partage de données ». Le montant des amendes serait lui fixé en proportion du produit tiré de l'infraction. Le système du plaider coupable est quant à lui étendu à la fraude fiscale.

Il est aussi prévu de faire honte en publiant les noms des cou-

pables de fraude dans la presse et sur Internet (pratique du *name and shame*).

Une liste noire plus pertinente?

Sauf décision du juge, ce sera obligatoire en cas de condamnation pénale. Seraient créées par ailleurs des sanctions (pénalités sur les honoraires perçus) à l'encontre des tiers (avocats...) « facilitant la fraude fiscale et sociale ». Ces dernières années, le Conseil constitutionnel a toutefois déjà censuré des dispositifs qui visaient le même but. Le projet prône aussi une extension de la liste française des États et territoires non coopératifs - dite liste noire - à la liste européenne. L'objectif étant de la rendre « plus pertinente », « d'enrichir les critères pris en compte », et de « prévoir des sanctions » contre les pays en cause. Actuellement, la liste noire de la France compte sept pays. Celle de l'Europe, neuf désormais. Elle en comptait dix-sept en décembre 2017. **VALÉRIE FORGERONT**

ZOOM

Les plates-formes dans le collimateur du gouvernement **Les plates-formes d'économie collaborative (Airbnb par exemple) sont aussi visées par le projet de loi anti-fraude. Le texte précisera quelles plates-formes seront concernées l'an prochain par la transmission obligatoire à l'administration fiscale des revenus générés par leurs utilisateurs et quels types de données elles devront fournir. Un amendement allant en ce sens avait déjà été voté en 2016 par le Parlement rappelle le ministère, qui comptabilise 276 plates-formes opérant en France. 70% d'entre elles y ont leur siège social.**



L'Afrique subsaharienne sera la région la plus touchée, d'ici à 2050, par des migrations internes de sa population en raison des effets du changement climatique, selon un récent rapport de la Banque mondiale.

ÉCLAIRAGE

Comment la Banque mondiale a mené son étude **Au-delà des trois régions (Afrique subsaharienne, Asie du Sud et Amérique latine), la Banque mondiale a étudié de plus près trois sous-régions (Afrique de l'Est, Asie du Sud, Mexique et Amérique centrale). Puis les résultats ont été mis en contexte dans trois pays : l'Éthiopie, le Bangladesh et le Mexique. Elle établit ainsi que les hauts plateaux du sud de l'Inde, le plateau central qui entoure Mexico et Nairobi au Kenya sont susceptibles de devenir des foyers d'immigration climatique.**

Changement climatique : la Banque mondiale alerte sur les risques de migrations internes

RAPPORT Pas moins de 143 millions de personnes pourraient être contraintes de se déplacer à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050 pour échapper à la sécheresse ou, à l'inverse, à la montée des eaux.

Le rapport que la Banque mondiale vient de publier, « Groundswell [vague de fond – NDLR], se préparer aux migrations climatiques internes », porte sur trois régions, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine, qui représentent 55 % de la population des pays en développement.

D'ici à 2050, 143 millions de personnes, soit 2,8 % de la population de ces trois zones, pourraient être contraintes de se déplacer à l'intérieur de leur propre pays pour échapper aux « effets à évolution lente du changement climatique », comme la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer ou les conséquences des tempêtes. Cette tendance devrait ensuite s'accélérer.

Les zones urbaines et péri-urbaines où les populations vont se réfugier, souligne le rapport, « devront se préparer à faire face à un afflux de populations en amélio-

rant notamment le logement et les infrastructures de transport, les services sociaux et les opportunités d'emploi ».

L'institution financière internationale envisage trois scénarios plus ou moins inquiétants, mais dans tous les cas l'Afrique subsaharienne sera la plus touchée, puis l'Asie du Sud et l'Amérique latine.

Selon l'OIT, en 2014, 19,3 millions de personnes avaient déjà quitté leur foyer

Elle préconise donc de réduire sans tarder les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'intégrer la migration climatique dans la planification du développement et d'« investir maintenant » dans les techniques d'observation, expliquant qu'il est « vital d'entreprendre une recherche basée sur des données probantes », avec de nouvelles sources de données, comme les images satellite ou les téléphones mobiles.

De son côté, l'OIT (Organisation internationale du travail), qui s'est penchée sur la question depuis plusieurs années, a relevé qu'en 2014, 19,3 millions de personnes, résidant pour la plupart dans des pays du Sud, ont déjà dû quitter leur foyer en raison de risques naturels. Selon elle, « des preuves croissantes confirment que le changement climatique devient un moteur supplémentaire de la migration, à la fois interne et à travers les frontières ».

Dans ce contexte, l'OIT entend œuvrer pour amplifier la ratification par les gouvernements des conventions 97 et 143 sur les droits des travailleurs migrants. Mais elle a également adopté en 2015 des « principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ». Ces directives restent cependant encore à mettre en œuvre, a souligné la CSI (Confédération syndicale internationale) au moment de la COP 23 en novembre dernier. ▀

EVELYNE SALAMERO

LES ZONES URBAINES ET PÉRI-URBAINES DEVRONT SE PRÉPARER.

CE QUI CHANGE

➤ **La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)**, allocation mensuelle, a baissé, au 1^{er} avril 2018, de 15,60 euros pour le taux plein et de 7,80 euros pour le taux partiel.

➤ **Les tarifs réglementés de vente hors taxes d'Engie** ont baissé, au 1^{er} avril 2018, de 0,4% pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 0,7% pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude, et de 1,2% pour les foyers qui se chauffent au gaz.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1,92

C'est le taux de fécondité par femme en France en 2016, selon les chiffres d'Eurostat publiés le 28 mars 2018. Un taux en baisse (1,96 en 2015 et 2,01 en 2014), mais qui permet aux Françaises de rester en tête d'un classement dont le bas est occupé par la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Austérité et fécondité, deux mots qui ne semblent pas aller très bien ensemble...

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS a atteint **126,82** au quatrième trimestre 2017, soit **+1,05%** sur un an.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Le « crédit conso » n'est pas mort, prudence!

Les Français se tournent de nouveau vers le « crédit conso », mais une récente enquête de la DGCCRF, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, incite à quelque prudence.

La reprise est là est-il clair depuis des mois, même si elle patine un peu. Le pouvoir d'achat étant, quant à lui, resté en berne, les Français se sont montrés un peu plus nombreux à se tourner vers le crédit à la consommation, qui est en franche augmentation. Pourtant, en 2016 son taux de détention chez les ménages français était, avec 46,4 %, le plus bas jamais enregistré par l'Observatoire des crédits aux ménages. Constante depuis 2008, la baisse s'est donc interrompue en 2017, ce taux retrouvant presque le niveau de 2012. D'où la recrudescence d'offres. Le 22 mars, un opérateur téléphonique lançait même un crédit conso 100 % mobile.

ZOOM

Il court le délai...

L'enquête de la DGCCRF a relevé des pratiques consistant à transmettre tardivement des documents précontractuels ou contractuels après la signature de l'offre de prêt par l'emprunteur. Alors que le délai de rétractation, de quatorze jours calendaires, débute le jour de la signature de l'offre de contrat de crédit.

Or, une récente enquête de la DGCCRF a montré que la réglementation n'était pas toujours scrupuleusement appliquée.

Fidélité, confusion et numérique

Elle a été menée auprès de 325 établissements, aussi bien des établissements de crédit que des intermédiaires commercialisant des crédits à la consommation directement sur le lieu de vente. Les manques concernent principalement le « défaut d'information du consommateur à la souscription de contrats de crédit à la consommation et le manque de lisibilité de certaines offres de crédit, notamment lorsqu'elles accompagnent des programmes de fidélité ». Ainsi ont été relevés des « argumentaires commerciaux ambigus, voire trompeurs », et la non-intégration du coût de l'adhésion au programme de

fidélité dans le TAEG, le taux annuel effectif global, qui intègre le coût des intérêts bancaires de base plus tous les autres frais associés à ce crédit. A aussi été pointé un « défaut d'information précontractuelle, qui tend à s'accroître avec la pratique de la souscription sur tablettes numériques », l'emprunteur ne pouvant voir certaines clauses de l'offre de prêt ou les informations relatives au prêt étant insuffisantes par rapport à ce que prévoit la réglementation. Enfin, attention à la case « option assurance », précochée alors qu'elle est facultative. ➤ **MICHEL POURCELOT**

325

Pour 325 établissements visités, il y a eu 36 avertissements, 9 injonctions et 3 procès-verbaux pénaux.

Agenda

Vendredi 6 avril

PROTESTATIONS SOCIALES

Les syndicats FO sont mobilisés dans les transports. Après les 3 et 4 avril, les syndicats de la SNCF, sur la défense du statut et du service public, ont prévu de faire grève le dimanche 8 et le lundi 9 avril. De leur côté, les syndicats d'Air France, qui revendiquent des hausses de salaire et qui appelaient à la grève ce même 3 avril, ont également programmé trois autres journées de grève les 7, 10 et 11 avril. Chez Carrefour, après la réussite de la grève du 31 mars, FO a alerté : il y aura de nouvelles actions si la direction ne prend pas en compte les revendications pour la défense de l'emploi et des rémunérations liées à la participation.

Lundi 9 avril
KOUROU

Ce lundi sera, entre autres, le 50^e anniversaire du lancement de la première fusée depuis la base de Kourou en Guyane. Cette fusée sonde avait été appelée Véronique, contraction de Vernon-électronique.

Mardi 10 avril
FIN DE VIE

Le Cese examine en plénière deux projets d'avis. L'un, préparé par une commission temporaire, est intitulé « Fin de vie : la France à l'heure des choix ». Le second porte sur

la « Responsabilité fiscale des collectivités territoriales au regard de leurs compétences et des enjeux », et a été préparé par la section de l'économie et des finances présidée par Hélène Fauvel (FO).

DROITS DE L'HOMME

La CNCNDH est réunie en assemblée plénière.

Mercredi 11 avril
JEUNES

Le Cese examine un projet d'avis portant sur « L'orientation des jeunes », préparé par la section de l'éducation.

LE CONFLIT**Les personnels des bibliothèques municipales de Nantes étaient de nouveau en grève le 31 mars**

à l'appel d'une intersyndicale dont FO. Le préavis court du 19 mars au 20 avril. Les syndicats protestent contre les conditions de l'ouverture un dimanche par mois à partir de septembre 2018. Ils revendiquent de meilleures compensations pour les agents. Ils jugent insuffisante la majoration de salaire de 4,70 euros l'heure proposée par la mairie et demandent une récupération plus élevée ainsi que des embauches.

L'ACCORD**Les salariés de LDC à Sablé-sur-Sarthe et de Cavol à Loué s'étaient largement mis en grève pour les salaires le 22 mars,**

à l'appel de plusieurs syndicats dont FO. Ils ont été entendus. Le protocole d'accord, signé par FO, prévoit une hausse de 1,7% plus 0,1% pour les salaires compris entre les coefficients 130 et 190 (collège ouvriers et employés). S'y ajoute une prime exceptionnelle de 180 euros brut. L'entreprise est spécialisée dans la transformation de volailles et l'élaboration de plats cuisinés.

LES ANNONCES**L'usine PSA de Valenciennes a été retenue pour produire une nouvelle boîte de vitesses automatique dès 2019.**

L'annonce a été faite le 22 mars lors d'un comité stratégique du groupe. « Cette décision de la direction n'aurait pas été possible sans la signature par FO en 2016 de l'accord *Nouvel élan pour la croissance, qui garantit l'activité sur ce site.* » Ont également été annoncées l'augmentation de la production de boîtes manuelles à Metz et la production de moteurs électriques à Trémery dès 2019.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

Congrès de l'UD FO du Cantal (15)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière du Cantal s'est tenu le 23 mars à Naucelles, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral.

Stages juridiques

Le service juridique organise, en 2018, un stage « Actualités juridiques », qui se déroulera à l'Institut du Travail de Bourgnon-Reine du 14 au 18 mai. Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : www.force-ouvriere.fr/ud-fo

« Bienvenue dans le monde du travail »

« Servitude, assujettissement, asservissement », tel est le thème traité dans le dernier épisode de la série « Bienvenue dans le monde du travail », que vous pouvez retrouver sur la chaîne Youtube de FO : www.youtube.com/LeMondeDuTravail

**Boutique
Force Ouvrière**

Pour afficher vos convictions et les défendre, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

Votre hebdomadaire en ligne

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Inscrivez-vous sur www.e-fo.fr

« À FO, c'est la base qui est le patron »

PORTRAIT Producteur artistique à France Télévisions, Éric Vial, 47 ans, a été nommé secrétaire national de FO Médias le 9 février, lors du premier congrès. Anticipant la convergence des métiers due à la révolution numérique, le syndicat regroupe tous les salariés des médias.

© F. BLANC

**33**

C'est le nombre de sections d'entreprises qui sont regroupées au sein de FO Médias.

Il est entré à 18 ans à France 3 Alsace comme présentateur météo, en parallèle de ses études à la fac. Dès son premier jour de contrat, son père, militant, lui dit de choisir un syndicat, n'importe lequel. « *Je suis allé voir FO, le camarade m'a prévenu qu'on ne serait que deux, j'ai adhéré et je n'ai jamais regretté*, explique Éric Vial. *Aujourd'hui on est majoritaire dans mon établissement. Ce qui me plaît à FO c'est son indépendance, on ne se mêle ni de politique, ni de religion. C'est aussi un syndicat décentralisé, à FO c'est la base qui est le patron.* »

Il voulait être professeur d'histoire, il devient journaliste puis producteur artistique et travaille pour la radio et la télévision. Élu à France 3 Alsace, il occupe successivement toutes les fonctions représentatives locales. Il y a dix ans, l'émission qu'il animait est arrêtée. Il rejoint, à Paris, l'équipe du syndicat national de la radio et de la télévision

SNFORT, dans le cadre de la fusion de France 2 et France 3. Il est nommé délégué central du groupe France Télévisions et secrétaire adjoint de la fédération FASAP FO.

Polyvalence à outrance

FO Médias est un nouveau syndicat qui s'inscrit dans la poursuite et l'héritage du SNFORT. Il regroupe 33 sections d'entreprises de radio, télévision, multimédia, production et diffusion audiovisuelle, et réunit journalistes, personnels administratifs, techniciens, intermittents du spectacle... « *C'est un syndicat de résistance dans un milieu touché par la paupérisation, la polyvalence à outrance et la course à la productivité*, explique-t-il. *On l'a simplement élargi à tous les médias pour anticiper les métiers de demain et la fusion des branches.* » **CLARISSE JOSSELIN**



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdoforce-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** avril 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.